

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-601

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414-601 RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414 AFIN :

- D'AGRANDIR LA ZONE C-12 (252) À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-22 (206);
- DE SOUSTRAIRE LES ÉTABLISSEMENTS OCCUPÉS PAR DES USAGES DU GROUPE COMMERCE DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT DANS LES ZONES C-12 (201), C-12 (252), C-12 (253) ET C-12 (257);
- D'AUTORISER LES USAGES DU GROUPE COMMUNAUTAIRE 1 DANS LA ZONE C-12 (252).

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée:

QUE le conseil municipal de Boucherville, suite à l'adoption par résolution, lors de sa séance ordinaire du 22 janvier 2018, d'un premier projet de règlement portant le numéro 1414-601 et visant la modification du règlement d'urbanisme 1414, tiendra une assemblée publique de consultation **le lundi 19 février 2018 à compter de 19h30**, en la salle Pierre-Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE les objets de ce projet de règlement sont d'agrandir la zone C-12 (252) à même une partie de la zone R-22 (206); de soustraire les établissements occupés par des usages du groupe commerce de l'obligation de fournir des cases de stationnement dans les zones C-12 (201), C-12 (252), C-12 (253) et C-12 (257) et d'autoriser les usages du groupe communautaire 1 dans la zone C-12 (252).

QUE ce projet de règlement vise les propriétés situées au 638, boul. Marie-Victorin, le côté pair de la rue De Muy du 6 au 94 inclusivement et le côté impair de la rue De Muy du 27 au 115 inclusivement.

L'illustration des zones visées et le résumé du projet peuvent être consultés à la Direction du développement urbain à l'hôtel de ville aux heures ordinaires de bureau.

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, aux heures ordinaires de bureau.

FAIT À BOUCHERVILLE,
ce 25^e jour de janvier 2018

La greffière,